

## **REGLEMENT CONCOURS PHOTO** **«Un Joyeux Anniversaire »**

### **Art. 1 : ORGANISATION**

La société COOPERATIVE U ENSEIGNE, Société Anonyme Coopérative immatriculée au RCS Créteil sous le N° 304.602.956, dont le siège social est situé Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex, France (ci-après « la Société Organisatrice »), organise sur Internet un jeu (ci-après « Jeu ») du 03/04/2018 au 31/01/2019 intitulé «**Un Joyeux Anniversaire**», accessible via l'URL suivante : <https://www.magasins-u.com/joyeux-anniversaire> selon les modalités décrites au présent règlement accessible via l'URL ci-dessus.

Ce Jeu est constitué de 9 Concours photo (ci-après «Concours photo») se déroulant aux dates suivantes :

- Concours photo Avril : Du 03/04/2018 au 01/05/2018 (23h59)
- Concours photo Mai : Du 02/05/2018 (à partir de 14h) au 31/05/2018 (23h59)
- Concours photo Juin : Du 01/06/2018 (à partir de 14h) au 01/07/2018 (23h59)
- Concours photo Juillet : Du 02/07/2018 (à partir de 14h) au 31/07/2018 (23h59)
- Concours photo Août : Du 01/08/2018 (à partir de 14h) au 02/09/2018 (23h59)
- Concours Photo Septembre : Du 03/09/2018 (à partir de 14h) au 30/09/2018 (23h59)
- Concours Photo Octobre : Du 01/10/2018 (à partir de 14h) au 04/11/2018 (23h59)
- Concours Photo Novembre : Du 05/11/2018 (à partir de 14h) au 02/12/2018 (23h59)
- Concours Photo Décembre : Du 03/12/2018 (à partir de 14h) au 31/01/2019 (23h59)

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### **Art. 2 : MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **2.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS**

La Société Organisatrice organise un jeu accessible sur son site internet à l'adresse : <https://www.magasins-u.com/joyeux-anniversaire>

Ce Jeu est ouvert aux personnes physiques majeures à la date de début du concours photo, résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM-COM), détenteurs d'une Carte U, **et ayant reçu par voie postale un courrier d'anniversaire (ci-après « Participant »)**

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet. A ce titre, toute participation par téléphone, télécopie, courrier postal, courrier électronique ou en magasin ne pourra être prise en compte. Il est donc nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide, d'un compte espace u avec sa carte u associée sur le site magasins-u.com pour participer au Jeu.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du participant.

Les participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Des moyens techniques ont été mis en place afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

**Pendant toute la durée du Jeu, une seule participation à l'ensemble des Concours Photo par foyer, compte utilisateur et carte u peut être effectuée.**

**Pour la bonne compréhension de ce qui précède :**

**Si un participant a effectué une participation au Concours Photo d'avril, celui-ci ne pourra plus participer aux Concours Photos des mois suivants.**

#### **2.2 DEROULEMENT DU JEU**

### **2.2.1 Réception du courrier d'anniversaire et retrait de la box anniversaire :**

Pour participer au Jeu, le Participant éligible se verra remettre le mois de son anniversaire, un courrier d'anniversaire.

Ce courrier d'anniversaire présente l'opération, et, invite le Participant à se rendre dans le magasin U indiquée sur son courrier afin de retirer sur présentation de celui-ci, une box anniversaire.

Cette box anniversaire contient les éléments suivants permettant de participer au Concours photo :

- PLAQUE JOYEUX ANNIVERSAIRE U 7g
- BOUGIES ANNIVERSAIRE U MAISON CHIFFRE PLASTIQUE X4
- PREPARATION MOELLEUX AU CHOCOLAT U BIO 300G
- VERMICELLES MULTICOLORES U 60G

(Ci-après les « Produits U »).

Ainsi qu'un dépliant présentant le Concours photo avec l'url de participation au Jeu.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de la perte du courrier d'anniversaire entraînant l'impossibilité d'effectuer une participation.

### **2.2.2 Réalisation du gâteau et prise de la photo**

Une fois la box anniversaire avec les Produits U récupérés, le participant doit ensuite réaliser un gâteau d'anniversaire avec l'ensemble de ces produits puis le prendre en photo.

La Société Organisatrice tient à préciser les règles portant sur l'élaboration du gâteau et sur la prise de photo.

#### **Règles portant sur l'élaboration du gâteau :**

- Le gâteau doit être réalisé avec l'ensemble des Produits U contenus dans la box anniversaire. A ce titre la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation au Concours Photo de tout participant n'ayant pas utilisé l'ensemble des Produits U.
- Le Participant pourra, s'il le souhaite, ajouter des éléments de décoration ou ingrédient supplémentaires afin d'agrémenter son gâteau sous conditions que l'ensemble des Produits U soient visibles sur la photo qui sera prise.

#### **Règles portant sur la prise de photo :**

- La photo doit uniquement faire apparaître le visuel du gâteau sans élément permettant d'identifier le participant. A ce titre toute participation ayant été effectuée avec une photo contenant des éléments permettant l'identification du participant, tels que : affichage du nom et prénom, visage du participant, se verra refuser par la Société Organisatrice.

De même que toute photo qui serait jugée non conforme au regard des conditions de modération établies à la seule discrétion de la Société Organisatrice ou portant atteinte à la Coopérative U Enseigne et des magasins U.

Toute participation effectuée avec des photos n'étant pas conformes avec les points mentionnés ci-dessus, entraîne la disqualification du participant au Concours Photo sans possibilité d'effectuer une nouvelle participation au Jeu.

### **2.2.3 Participation sur magasins-u.com**

#### **1-Accès à la page dédiée à l'opération sur magasins-u.com et authentification**

Une fois la photo prise, le participant doit ensuite se rendre à l'adresse officielle du Concours Photo soit <https://www.magasins-u.com/joyeux-anniversaire>

Le participant doit ensuite cliquer sur un bouton de participation. Il lui est alors rappelé qu'il doit disposer ou créer un compte Espace U sur magasins-u.com avec sa Carte U renseignée sur son Espace U pour participer au Concours photo.

S'il dispose déjà d'un compte Espace U avec sa Carte U renseignée, le participant doit se connecter à son Espace U en renseignant son identifiant et son mot de passe dans les champs prévus à cet effet.

S'il n'en dispose pas déjà, le participant doit se créer un compte Espace U. Pour créer un compte Espace U, il suffit au participant de cliquer sur les liens « Je crée mon espace U » ou « Inscrivez-vous » présents sur la page d'accueil du site et de remplir le formulaire de création de compte en remplissant les champs prévus à cet effet. S'il le souhaite, le participant peut recevoir les actualités, offres et nouveautés de la part de la COOPERATIVE U ENSEIGNE en cochant la case prévue à cet effet. Le participant peut également s'inscrire sur le site sans recevoir les informations et offres de COOPERATIVE U ENSEIGNE. Il est précisé qu'il n'existe aucune relation entre l'acceptation à recevoir les informations et offres de COOPERATIVE U ENSEIGNE et la possibilité de s'inscrire sur le site. Cela n'est pas obligatoire et ne conditionne pas la participation au Concours photo. Le participant doit terminer son inscription au site en cliquant sur le bouton « Je valide mes informations ».

Si le participant dispose d'un compte Espace U sans que sa Carte U ne soit renseignée, il suffit au participant de se connecter à son Espace U via le lien "Connectez-vous" présent sur le site magasins-u.com puis de renseigner ses identifiants.

Une fois connecté à son Espace U, le participant doit cliquer sur l'onglet "MA CARTE U" puis doit saisir son numéro de Carte U ainsi que sa date de naissance renseignée lors de la création de sa Carte U puis cliquer sur "JE VALIDE".

## **2-Page tutoriel présentant le Concours photo**

Une fois authentifié, la page suivante s'affiche automatiquement. Cette page tutoriel présente au participant le Concours Photo. Pour passer cette étape, le client doit cliquer sur le bouton prévu à cet effet.

## **3-Formulaire de participation (ci-après le « Formulaire »)**

Le participant accède ensuite au formulaire de participation dans lequel il doit vérifier et le cas échéant compléter et/ou corriger les coordonnées suivantes dans les champs prévus à cet effet :

- Civilité\*
- Nom\*
- Prénom\*
- Email\*

Ces champs sont automatiquement complétés via les informations de la carte u du participant, ils ne sont pas modifiables sur le formulaire de participation. Pour modifier les informations rattachées à la carte u, le participant doit effectuer sa demande avec ses informations à jour via le formulaire de contact magasins-u.com disponible à l'adresse suivante : <https://www.magasins-u.com/contact> ou en se rendant à l'accueil de son magasin u.

Les champs suivants sont modifiables :

- Adresse postale complète (adresse, code postale, ville)\*
- Numéro de téléphone\*
- Case à cocher si le Participant souhaite recevoir les offres commerciales de la part de COOPERATIVE U ENSEIGNE
- 

Une fois que le participant a vérifié ses coordonnées, le participant choisit le « magasin dépositaire du lot », magasin u dans lequel il souhaite récupérer sa dotation en cas de gain.

Enfin, le client renseigne ensuite son :

- Numéro de Carte U

Les champs mentionnés par un « \* » sont les champs obligatoires à renseigner impérativement pour valider sa participation au Concours photo. L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doivent être valides.

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou incompréhensible, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant doit ensuite valider le formulaire pour participer au Concours photo en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

#### **4-Importation de la photo du gâteau réalisé ou accès à la galerie**

Le Participant est ensuite invité à importer sa photo et valider sa participation, ou, à accéder à une galerie regroupant l'ensemble des photos de gâteaux importées par chaque Participant ayant validé sa participation.

#### **5-Galerie photo**

Le Participant pourra accéder à la galerie afin de découvrir l'ensemble des photos de gâteau d'anniversaire envoyés par des participants au Concours Photo du mois.

Le participant peut désigner les plus belles photos de gâteaux présentées dans la galerie, en attribuant un « coup de cœur » en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Cette désignation « coup de cœur » est limitée à une désignation par photo durant l'ensemble du Concours Photo en cours et n'a aucune incidence sur la désignation du gagnant qui sera élu par un jury désigné par la Société Organisatrice

#### **5bis-Importation du gâteau d'anniversaire**

Le Participant est invité à procéder à l'importation de sa photo de gâteau d'anniversaire en cliquant sur bouton prévu à cet effet.

Les formats de fichiers photo acceptés sont les suivants : **.jpg, .png, .bmp d'un poids maximum de 5Mo.**

Une fois la photo importée, le Participant est invité à valider sa participation au Concours Photo en cliquant sur le bouton de validation de sa participation.

Il est rappelé au Participant qu'en validant sa participation, celui-ci accepte le règlement du Concours Photo.

#### **5-Modération et confirmation de participation**

Le participant est ensuite informé de la prise en compte de sa participation sous réserve que celle-ci soit conforme avec les règles de réalisation du gâteau et prise de photo mentionnées à l'article 2.2.2 de ce règlement.

Cette vérification est effectuée sous un délai de 72h, à l'issue de cette vérification le Participant sera informé de la prise en compte ou non de sa participation au Concours photo, à l'adresse e-mail qu'il aura indiqué lors de sa participation.

- Dans le cas où la photo est acceptée : La participation au Jeu sera enregistrée, et, la photo de gâteau du Participant sera publiée dans la galerie du Concours photo du mois en cours.
- Dans le cas où la photo est refusée : La participation au Jeu ne sera pas enregistrée et par conséquent la photo de gâteau ne sera pas publiée dans la galerie : le Participant ne pourra renouveler sa participation au Jeu

### **Art. 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

A l'issue de chaque Concours photo, un gagnant sera désigné par la Société Organisatrice parmi l'ensemble des participants dont le formulaire de participation aura été correctement complété, et dont la photo de gâteau importée a été validée par la Société Organisatrice.

Cette désignation se fera aux périodes mentionnées en Annexe 1.

Les dates de désignation pourront être modifiées sans préavis dans l'hypothèse où :

- une fraude au Jeu aurait été identifiée, entraînant pour la Société Organisatrice l'obligation d'effectuer un contrôle des participations, préalablement à toute désignation de gagnant.
- ou en cas de survenance d'un évènement de force majeure empêchant la désignation du gagnant à la date initialement prévue. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

#### **Art. 4 : DOTATIONS**

La dotation globale du Jeu est de 9 lots (1 lot par Concours photo) pour une valeur commerciale globale indicative de 1349.10 € TTC répartie de la manière suivante :

- 9 Coffrets Wonderbox « Joyeux Anniversaire » d'une valeur unitaire de 149,90€ TTC

Votre Coffret Wonderbox "Joyeux Anniversaire" bénéficie d'une validité d'au moins 2 ans à partir de sa réception.

L'échange et la prolongation de votre coffret Wonderbox sont gratuits et cela autant de fois que vous le souhaitez, tant que sa date de validité n'est pas dépassée. Un échange ou une prolongation entraînera le remplacement de votre coffret d'origine par un avoir valable 6 mois sur l'achat d'un e-coffret d'une validité de 12 mois. Votre coffret Wonderbox est garanti contre la perte et le vol en enregistrant votre chèque cadeau sur le site [www.wonderbox.fr](http://www.wonderbox.fr) dans la rubrique « J'ai une Wonderbox »

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public toutes taxes comprises (TTC) couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

Les modalités définitives de bénéfice de ces dotations, notamment le délai de réception des lots, seront indiquées à chaque gagnant par la Société Organisatrice ou l'un de ses partenaires dans l'email envoyé à chaque gagnant lui indiquant son gain.

Le lot ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Aucun document ou photographie relatif aux prix n'est contractuel. Il est entendu que la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Si un gagnant souhaitait des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif d'un prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

#### **Art. 5 : MODE D'INFORMATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain **par voie électronique** par la Société Organisatrice à l'adresse email qu'ils auront indiquée dans le formulaire de participation. **Dates d'envoi de ces emails de gain présentées en Annexe 1 du règlement.**

**Les dotations seront mises à disposition auprès des gagnants dans le magasin U dépositaire du lot, magasin sélectionné par les gagnants sur le Formulaire.**

**Les dates de mises à disposition des lots et date limite de retrait de la dotation seront rappelées aux gagnants dans l'email de gain et consultable en Annexe 1 du règlement. En cas de non retrait de la dotation dans les dates indiquées, le gagnant ne pourra plus prétendre à sa dotation.**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Concours photo, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Tout lot ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du participant, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, sera conservé par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle du lot par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas.

#### **Art 6 : PUBLICATION DES RESULTATS – DROIT DE REPRODUCTION**

De manière générale, la Société Organisatrice informe les gagnants qu'elle se réserve le droit de publier sur [www.magasins-u.com](http://www.magasins-u.com), le prénom, première lettre du nom ainsi que la photo de gâteau du gagnant.

#### **Art 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE**

Les informations recueillies via le formulaire de participation du Jeu ont vocation à être traitées par COOPERATIVE U ENSEIGNE et par votre MAGASIN U responsables de ce traitement, destinataires de ces données, et sont utilisées à des fins :

- de gestion de votre participation au Jeu
- de gestion de l'attribution des dotations aux gagnants
- de gestion de votre accès à l'"Espace Jeu" du site [Magasins-u.com](http://Magasins-u.com),
- de gestion de la prospection et de la communication commerciale de l'enseigne U sous réserve de votre accord.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et conservées au-delà d'une durée de 26 mois à compter de votre dernière connexion au site [Magasins-u.com](http://Magasins-u.com).

Les données à caractère personnel vous concernant peuvent être communiquées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement et d'exploitation du Site [Magasins-u.com](http://Magasins-u.com) dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. COOPERATIVE U ENSEIGNE s'assure alors que ces transferts sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (mise en place de clauses contractuelles adoptées par la Commission Européenne).

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation de certains traitement des données vous concernant. Ces droits s'exercent :

- Soit en écrivant à l'adresse suivante :

Coopérative U Enseigne  
Direction Marketing et Expérience Client  
Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

- Soit à travers l'espace U du site [www.magasins-u.com](http://www.magasins-u.com)
- Soit en écrivant à l'adresse email suivante : [contact\\_donnees\\_personnelles@systeme-u.fr](mailto:contact_donnees_personnelles@systeme-u.fr)

Vous disposez également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL).

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

#### **Art 8 : RESPONSABILITE**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Concours photo et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires et la société COOPERATIVE U ENSEIGNE, pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu ou de la plate-forme d'hébergement du Jeu confié à des prestataires sous-traités par la Société COOPERATIVE U ENSEIGNE. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

Enfin, la responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

Si des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, écarter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le site.

## **ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 10.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

## **ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le Règlement complet est déposé à la SCP MARTIN – GRAVELINE, 1 rue Bayard 59000 LILLE.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur magasins-u.com à l'adresse suivante : <https://www.magasins-u.com/joyeux-anniversaire>

La société organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SCP MARTIN – GRAVELINE. En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

## ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu, à l'interprétation du règlement, ayant désigné les gagnants, à la liste des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Concours photo (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement, adressée par courrier postal à l'adresse suivante :

Coopérative U Enseigne  
Direction des opérations Marketing et Communication  
Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

Tout litige né à l'occasion du présent Concours photo sera soumis aux tribunaux français compétents.

\*\*\*

### Annexe 1 :

#### Calendrier du Jeu

Concours photo	Date de participation	Désignation du gagnant	Envoi de l'email de gain et publication de la photo.	Mise à disposition de la dotation
<b>Avril</b>	03/04/2018 au 01/05/2018 (23h59)	04 mai 2018	11 mai 2018	À partir du 18/05 à retirer jusqu'au 18/06
<b>Mai</b>	02/05/2018 (à partir de 14h) au 31/05/2018 (23h59)	06 juin 2018	11 juin 2018	À partir du 18/06 jusqu'au 18/07
<b>Juin</b>	01/06/2018 (à partir de 14h) au 01/07/2018 (23h59)	04 juillet 2018	09 juillet 2018	À partir du 16/07 jusqu'au 16/08
<b>Juillet</b>	02/07/2018 (à partir de 14h) au 31/07/2018 (23h59)	06 aout 2018	09 aout 2018	À partir du 16/08 jusqu'au 17/09
<b>Aout</b>	01/08/2018 (à partir de 14h) au 02/09/2018 (23h59)	05 sept 2018	10 sept 2018	À partir du 17/09 jusqu'au 17/10
<b>Septembre</b>	03/09/2018 (à partir de 14h) au 30/09/2018 (23h59)	03 oct 2018	08 oct 2018	À partir du 17/10 jusqu'au 17/11
<b>Octobre</b>	01/10/2018 (à partir de 14h) au 04/11/2018 (23h59)	07 nov 2018	12 nov 2018	À partir du 19/11 jusqu'au 19/12
<b>Novembre</b>	05/11/2018 (à partir de 14h) au 02/12/2018 (23h59)	05 dec 2018	10 dec 2018	À partir du 17/12 jusqu'au 17/01
<b>Décembre</b>	03/12/2018 (à partir de 14h) au 31/01/2019 (23h59)	06 fev 2018	11 fev 2019	À partir du 18/02 jusqu'au 18/03